

## Objet : Indicateur de vitesse Western Star

**Modèles concernés : Modèles spécifiques Western Star 4700, 4800  
et 4900 construits entre le 17 novembre 2014 et le 23 janvier 2015.**

### Renseignements généraux

Au nom de sa filiale à cent pour cent Western Star Truck Sales Inc., Daimler Trucks North America LLC a déterminé qu'une défektivité reliée à la sécurité du véhicule moteur existe pour les véhicules mentionnés ci-dessus.

Cette campagne couvre environ 20 véhicules.

Dans certaines circonstances, l'indicateur de vitesse peut ne pas afficher la vitesse du véhicule. Si l'indicateur de vitesse n'indique pas la vitesse du véhicule, le conducteur pourrait dépasser la limite de vitesse affichée, ce qui augmente le risque d'accident.

Les indicateurs de vitesse touchés seront remplacés.

### Réparations supplémentaires

Les concessionnaires doivent terminer toutes les campagnes de rappel et d'intervention de service en cours avant la vente ou la livraison d'un véhicule. Les concessionnaires seront responsables de tout dommage progressif résultant de leur négligence dans l'exécution des campagnes avant la vente ou la livraison d'un véhicule.

Les propriétaires pourraient être responsables de tout dommage progressif résultant de leur négligence dans l'exécution des campagnes dans un délai raisonnable après réception de l'avis.

### Instructions pour le travail à effectuer

Consultez les instructions de travail ci-jointes. Avant d'entreprendre la campagne, vérifiez si le véhicule est muni d'un autocollant de parachèvement (formulaire WAR260).

### Pièces de rechange

Les pièces de rechange sont maintenant disponibles et peuvent être commandées par numéro(s) de pièces(s), figurant dans la liste ci-dessous, de votre Centre de distribution de pièces impliqué.

Si nos dossiers indiquent que votre établissement concessionnaire a commandé des véhicules ciblés par la campagne numéro FL683, une liste des clients et des numéros d'identification de véhicules sera disponible dans OWL. Veuillez consulter cette liste lors de la commande des pièces pour ce rappel.

**Tableau 1** - Pièces de rechange pour la campagne FL683

Numéro de campagne	Description de la pièce	Numéro de pièce	Qté par véhicule
FL683A	INDICATEUR DE VITESSE MI/H / KM/H, LUMINEUX	A22-71438-002	1 chacun
FL683B	INDICATEUR DE VITESSE MI/H / KM/H, NOIR	A22-71438-000	1 chacun

**Table 1**

### Pièces déposées

Concessionnaires du Canada et des États-Unis, veuillez suivre les instructions de suivi d'expédition des pièces défectueuses sous garantie pour le traitement de toutes les pièces déposées. Distributeurs à l'exportation, sauf avis contraire, veuillez détruire les pièces déposées.

# Recall Campaign

Daimler Trucks  
North America LLC

juillet 2015  
FL683AB  
NHTSA n° 15V-383

## Allocation forfaitaire de main-d'œuvre

Tableau 2 - Allocation forfaitaire de main-d'œuvre

Numéro de campagne	Procédure	Temps alloué (heures)	Code SRT	Action corrective
FL683AB	Remplacez l'indicateur de vitesse	0,4	996-0958A	12 - Campagne de rappel/ réparation

Table 2

**IMPORTANT :** Une fois le rappel terminé, trouvez l'étiquette de parachèvement de base à l'emplacement approprié sur le véhicule et apposez l'autocollant rouge de parachèvement fourni dans la trousse de rappel (formulaire WAR260). Si le véhicule n'a pas d'étiquette de parachèvement de base, nettoyez un emplacement approprié sur le véhicule et apposez-y d'abord l'étiquette de parachèvement de base (formulaire WAR259). Si une trousse de rappel n'est pas requise ou si aucun autocollant de parachèvement ne se trouve dans la trousse, inscrivez le numéro de rappel sur un autocollant vierge et apposez-le sur l'étiquette de parachèvement de base.

## Demandes de crédit

Vous serez remboursé pour vos pièces, votre main-d'œuvre et la manutention (prix au débarquement pour les distributeurs à l'exportation) en soumettant votre demande de remboursement par l'entremise du système de garanties dans les 30 jours suivant l'exécution complète de cette campagne. Veuillez indiquer les renseignements suivants dans OWL :

- Le type de demande est **Campagne de rappel**.
- Dans le champ Campagne, saisissez le numéro de la campagne et le groupe approprié (**FL683-A or FL683-B**).
- Dans le champ Principale pièce défectueuse, saisissez **25-FL683-000**.
- Dans le champ Pièces, entrez le ou les numéros de pièces appropriés, comme indiqué dans le tableau Pièces de rechange.
- Dans le champ Main-d'œuvre, saisissez le temps normal de réparation (code SRT) approprié parmi ceux qui figurent dans le tableau Allocation forfaitaire de main-d'œuvre. Une allocation de 0,3 heure sera automatiquement ajoutée sous le code SRT 939-6010A pour le temps imparti aux tâches administratives.
- Le code VMRS des composants est **003-002-023** et le code de cause est **A1 - Campagne**.
- **États-Unis et Canada – Remboursement pour réparations antérieures.** Lorsqu'un client s'informe à propos du remboursement, veuillez procéder comme suit :
  - Acceptez la documentation de la réparation antérieure.
  - Effectuez une vérification sommaire des documents du client pour voir si la réparation est éligible pour un remboursement. (Reportez-vous à la rubrique « Copie de la lettre au propriétaire » dans ce bulletin pour obtenir des directives de remboursement).
  - Soumettez une demande de pré-approbation de rappel dans OWL pour un obtenir une décision.
  - Joignez la documentation à la requête de préapprobation.
  - Si la demande est approuvée, soumettre un justificatif de réclamation pour la pré-approbation.
  - Remboursez le montant approprié au client.

**IMPORTANT :** Vous devez consulter OWL avant d'effectuer ce rappel afin de vous assurer que le véhicule est effectivement concerné et que la campagne n'a pas été déjà achevée. Vérifiez également si un autocollant de parachèvement est présent avant de commencer le travail.

Pour plus d'informations, les concessionnaires du Canada et des États-Unis peuvent contacter le Service des campagnes de garanties entre 7 h 00 et 16 h 00, heure du Pacifique, du lundi au vendredi ; consultez le site [Web AccessFreightliner.com/Support/My Tickets](http://Web AccessFreightliner.com/Support/My Tickets) et soumettez une demande, ou appelez le Centre d'assistance à la clientèle au 1-800-385-4357 après les heures normales de bureau, pour toute question ou demande de renseignements supplémentaire. Distributeurs à l'exportation, soumettez une demande en ligne ou communiquez avec le directeur du service après-vente de votre concessionnaire international.

Concessionnaires du Canada et des États-Unis : Pour retourner les inventaires de trousse en surplus associés à cette campagne, les concessionnaires américains doivent soumettre une autorisation de retour de pièce (PAR) au PDC de Memphis. Les concessionnaires canadiens doivent soumettre une autorisation de retour de pièce (PAR) à leur centre de distribution de pièces (PDC). Toutes les trousse doivent être en état adéquat pour la revente. Les demandes PAR doivent inclure le numéro de la facture d'achat originale. Distributeurs à l'exportation : Les stocks résiduels ne peuvent pas être retournés.

La lettre avisant les propriétaires de véhicules canadiens et américains est jointe, à titre de référence.

Veillez prendre note que le National Traffic and Motor Vehicle Safety Act, tel que modifié (Titre 49, Code des États-Unis, chapitre 301), exige que le ou les véhicules du propriétaire soient réparés dans un délai raisonnable après que les pièces sont mises à votre disposition. Le règlement stipule que le fait de ne pas réparer un véhicule dans les 60 jours suivant l'offre de réparation constitue une preuve prima facies de délai non raisonnable. Toutefois, des circonstances particulières peuvent raccourcir la période de 60 jours. Le fait de négliger de réparer un véhicule dans un délai raisonnable peut entraîner l'obligation de (a) remplacer sans frais le véhicule par un autre véhicule identique ou raisonnablement équivalent, ou (b) rembourser la totalité du prix d'achat, moins une allocation de dépréciation raisonnable. Le règlement interdit également aux concessionnaires de revendre un véhicule sans y avoir effectué toutes les réparations de rappel en instance. Tout loueur est également tenu d'envoyer une copie de l'avis de rappel à ses locataires dans les dix (10) jours. Tout fabricant secondaire doit faire suivre cet avis à ses distributeurs et points de vente au détail dans les cinq jours ouvrables.

juillet 2015  
FL683AB  
NHTSA N° 15V-383

## Copie de l'avis aux propriétaires

### Objet : Indicateurs de vitesse Western Star

**Avis destiné à nos clients américains :** Cet avis vous a été envoyé conformément aux exigences de la National Traffic and Motor Vehicle Safety Act. **Avis destiné à nos clients canadiens :** Cet avis vous a été envoyé conformément à la Loi sur la sécurité automobile du Canada.

Au nom de sa filiale à cent pour cent Western Star Truck Sales Inc., Daimler Trucks North America LLC a déterminé qu'une défectuosité liée à la sécurité du véhicule moteur existe pour certains véhicules Western Star 4700, 4800 et 4900 construits entre le 17 novembre 2014 et le 23 janvier 2015.

Dans certaines circonstances, l'indicateur de vitesse peut ne pas afficher la vitesse du véhicule. Si l'indicateur de vitesse n'indique pas la vitesse du véhicule, le conducteur pourrait dépasser la limite de vitesse affichée, ce qui augmente le risque d'accident.

Les indicateurs de vitesse seront inspectés et remplacés au besoin.

Veillez contacter un concessionnaire autorisé de Daimler Trucks North America afin de prendre les dispositions nécessaires pour effectuer le rappel et pour vous assurer que les pièces sont disponibles chez votre concessionnaire. Pour trouver un concessionnaire autorisé, effectuez une recherche en ligne sur le site Web [www.Daimler-TrucksNorthAmerica.com/Contact Us/Find a Dealer](http://www.Daimler-TrucksNorthAmerica.com/ContactUs/FindaDealer). Le rappel prend environ une heure et sera effectué sans aucun frais pour vous.

Vous pourriez être responsables de tout dommage progressif résultant de votre négligence dans l'exécution du rappel dans un délai raisonnable après réception de l'avis.

Si vous n'êtes pas le propriétaire du ou des véhicules dont les numéros d'identification apparaissent sur l'avis de rappel, veuillez retourner l'avis au Service des campagnes de garanties avec tous les renseignements dont vous disposez qui pourraient nous aider à identifier le propriétaire actuel. Le loueur est également tenu par la loi fédérale de faire parvenir cet avis au locataire dans les 10 jours. Si vous êtes un fabricant secondaire, la loi fédérale exige que vous fassiez suivre cet avis à vos distributeurs et détaillants dans les cinq jours ouvrables. Si vous avez payé pour faire corriger le problème traité dans ce rappel avant de recevoir cet avis, vous pourriez être admissible pour un remboursement. Veuillez consulter le verso de cet avis pour obtenir des détails.

**Avis destiné à nos clients américains :** Si vous avez des questions à propos de ce rappel, ou avez besoin de plus de renseignements, veuillez communiquer avec le Service des campagnes de garantie au 1-800-547-0712 entre 7 h 00 et 16 h 00, heure du Pacifique, du lundi au vendredi, envoyez un courriel à [DTNA.Warranty.Campaigns@Daimler.com](mailto:DTNA.Warranty.Campaigns@Daimler.com), ou appelez le Centre d'assistance à la clientèle au 1-800-385-4357 après les heures normales de bureau. S'il est impossible de faire corriger la défectuosité gratuitement et dans un délai raisonnable, vous pourriez porter plainte à l'administrateur, National Highway Traffic Safety Administration, 1200 New Jersey Avenue, SE, Washington, DC 20590 ou encore appeler la ligne d'assistance Vehicle Safety au 1-888-327-4236 (TTY : 800-424-9153) ou sur le site Web <http://www.safercar.gov>. **Avis destiné à nos clients canadiens :** Si vous avez des questions à propos de ce rappel, ou avez besoin de plus de renseignements, veuillez communiquer avec le Service des campagnes de garantie au 1-800-547-0712 entre 7 h 00 et 16 h 00, heure du Pacifique, du lundi au vendredi, envoyez un courriel à [DTNA.Warranty.Campaigns@Daimler.com](mailto:DTNA.Warranty.Campaigns@Daimler.com), ou appelez le Centre d'assistance à la clientèle au 1-800-385-4357 après les heures normales de bureau.

Nous sommes désolés pour tout inconfort pouvant résulter de cette activité, mais nous sommes certains que vous comprenez notre intérêt dans la sécurité des véhicules motorisés.

SERVICE DES CAMPAGNES DE GARANTIE

Pièce jointe

## **Remboursement au client pour des réparations effectuées avant le rappel**

Si vous avez déjà **payé** pour corriger le problème traité dans ce rappel, vous pourriez être admissible à un remboursement.

Les demandes de remboursement peuvent inclure les pièces et la main-d'œuvre. Le remboursement peut être limité au montant que la réparation aurait coûté si elle avait été effectuée par un concessionnaire autorisé Daimler Trucks North America LLC. Les documents suivants doivent être présentés à votre concessionnaire pour faire une demande de remboursement.

Veillez fournir des copies originales ou très lisibles de tous les reçus, factures et bons de réparation qui doivent indiquer :

- Le nom et l'adresse de la personne qui a payé pour les réparations.
- Le numéro d'identification du véhicule (NIV) qui a été réparé.
- La nature du problème, la réparation effectuée et la date de l'intervention.
- Le nom de la personne qui a réparé le véhicule.
- Le coût total réclamé pour les réparations.
- Une preuve de paiement de la réparation (comme le recto et le verso d'un chèque oblitéré ou un reçu de carte de crédit).

Le remboursement sera effectué par chèque de votre concessionnaire Daimler Trucks North America LLC.

Veillez discuter de cette question avec votre concessionnaire autorisé Daimler Trucks North America LLC.

juillet 2015  
FL683AB  
NHTSA N° 15V-383

## Instructions pour le travail à effectuer

### Objet : Indicateurs de vitesse Western Star

Modèles concernés : Modèles spécifiques Western Star 4700, 4800  
et 4900 construits entre le 17 novembre 2014 et le 23 janvier 2015.

### Remplacement de l'indicateur de vitesse / compteur kilométrique

1. Vérifiez l'étiquette de base (formulaire WAR259) pour voir si elle comporte un autocollant de parachèvement (formulaire WAR260) pour FL683, ce qui indiquerait que le travail a été effectué. L'étiquette de base est généralement placée sur la portière du côté passager, à environ 30 cm (12 po) en dessous du loquet de portière. Si un autocollant de parachèvement est présent, aucun travail n'est requis. Si aucun autocollant de parachèvement n'est présent, passez à l'étape suivante.
2. Stationnez le véhicule, coupez le moteur et engagez le frein de stationnement. Calez les roues.
3. Débranchez les batteries.
4. Placez le volant à sa position la plus basse.
5. Ouvrez le panneau de bord principal. Pour ce faire, retirez les quatre fixations. Reportez-vous à la **figure 1**. Faites basculer le tableau de bord vers l'avant pour accéder à l'arrière des jauges.
6. Débranchez les connecteurs à l'arrière de l'indicateur de vitesse. Reportez-vous à la **figure 2**.
7. Placez un extracteur de jauge sur l'anneau de retenue. Reportez-vous à la **figure 3**.
8. Insérez l'extrémité d'un cliquet à main dans l'extrémité de l'extracteur de jauge et dévisser la bague de retenue.
9. Retirez l'indicateur de vitesse du tableau de bord.
10. Insérez le nouvel indicateur de vitesse dans le tableau de bord et alignez l'onglet indexeur avec la fente dans le panneau.
11. Faites glisser la bague de retenue sur le dos de la jauge et serrez-la à la main.
12. Placez l'extracteur de jauge approprié sur l'anneau de retenue, et à l'aide d'une petite clé dynamométrique inséré dans l'extrémité de l'extracteur, serrez la bague à 40 N·cm (35 po·lb).

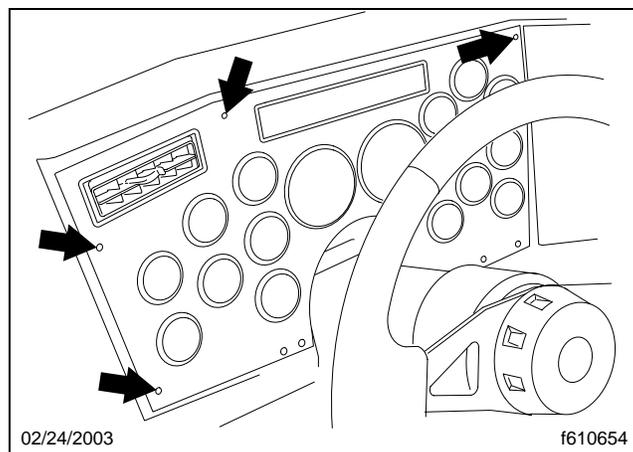


Fig. 1, Fixations du tableau de bord principal

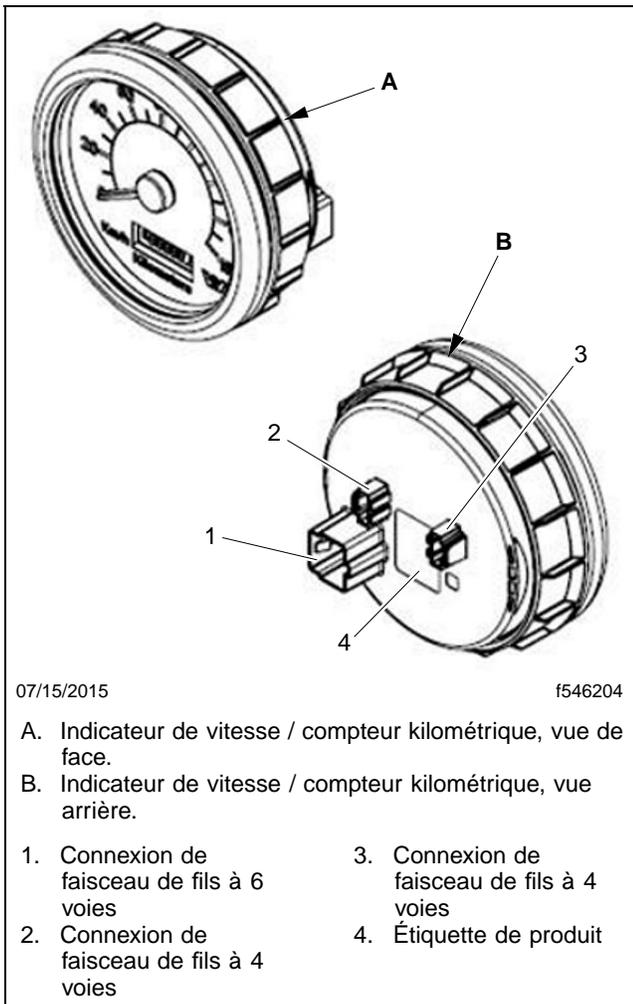


Fig. 2, Vue arrière des jauges

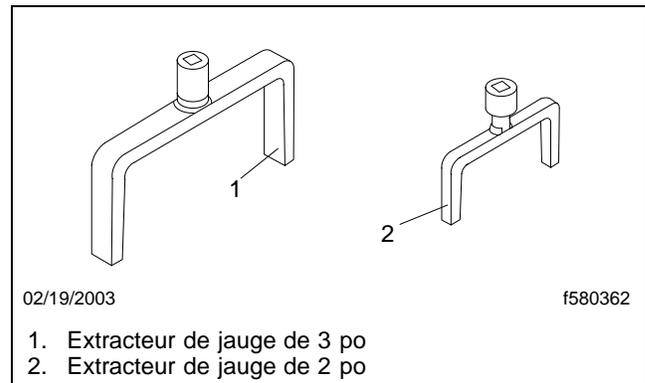


Fig. 3, Extracteur de jauge

## NOTICE

**Le fait de trop serrer la bague de retenue aura pour effet de souder la bague à la jauge, et empêchera le retrait éventuel de la jauge sans l'endommager.**

13. Branchez les connecteurs à l'arrière de l'indicateur de vitesse.
14. Branchez les batteries.
15. Testez le compteur kilométrique / indicateur de vitesse pour vérifier son fonctionnement.
16. Fermez le tableau de bord et fixez-le avec les quatre fixations.

REMARQUE : Pour aider les clients à maintenir un registre de la distance totale parcourue par le véhicule, une seconde étiquette de base (formulaire WAR259) sera utilisée pour enregistrer le nombre de kilomètres existant. Cette étiquette sera placée dans la porte, côté conducteur.

17. Apposez une étiquette de base (formulaire WAR259) au montant de la porte, côté conducteur. Dans la colonne de gauche, sur la première ligne de l'étiquette, notez la date et dans la colonne de droite, inscrire FL683. Dans

# Recall Campaign

Daimler Trucks  
North America LLC

---

juillet 2015  
FL683AB  
NHTSA N° 15V-383

17. Apposez une étiquette de base (formulaire WAR259) au montant de la porte, côté conducteur. Dans la colonne de gauche, sur la première ligne de l'étiquette, notez la date et dans la colonne de droite, inscrire FL683. Dans la colonne de gauche, sur la deuxième ligne, écrire « Milles ». Dans la colonne de droite, notez la distance existante en milles.
18. Nettoyer un espace sur l'étiquette de base (formulaire WAR259), inscrivez-y le numéro de rappel FL683) sur un autocollant de parachèvement vide (formulaire WAR260) et l'apposer sur l'étiquette de base.